

**M. Green:** Comment expliquer cet oubli et que le ministère des Travaux publics n'ait pas demandé le crédit nécessaire? J'imagine que ce crédit se rattache au ministère des Travaux publics. Je m'étonne que le ministre se mêle du fiasco de Port-aux-Basques. Il y avait déjà le ministre des Travaux publics, le ministre des Transports et voilà que le ministre des Finances est aussi en cause. Le ministère des Finances a-t-il déjà versé certaines sommes à cette fin?

**L'hon. M. Harris:** Je ne m'attendais pas à entamer une discussion à ce sujet, mais je veux établir bien clairement qu'il ne peut être question de fiasco; je le nie. Il s'agit d'une entreprise publique nécessaire.

**M. Green:** C'est nécessaire maintenant, mais pas auparavant.

**L'hon. M. Harris:** Le ministre des Transports s'est fort bien tiré d'affaire à cet égard lors de l'examen de ses crédits. N'avoir besoin que d'une caisse d'éventualités d'un million de dollars à l'égard d'un budget global de 4-5 milliards de dollars, pour une période de douze mois, dénote un excellent calcul budgétaire.

**M. Green:** Ce n'est pas si simple, parce que le ministère des Travaux publics a lui-même une caisse considérable d'éventualités où il peut puiser si un de ses crédits n'est pas suffisant. Il a des millions de dollars à sa disposition s'il en a besoin dans un cas de ce genre. Comment se fait-il que cette dépense relative à Port-aux-Basques a émargé au budget du ministère des Finances?

**L'hon. M. Harris:** C'est une question à poser au ministre compétent; toutefois, la caisse d'éventualités du ministre des Finances n'est mise à contribution que dans la mesure où l'on en a un besoin pressant ou, comme je l'ai déjà dit, à l'égard de travaux qui sont exécutés jusqu'au point où les fonds ont manqué. Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que tous ces postes sont indiqués dans les derniers crédits supplémentaires que j'ai déposés à la Chambre le 26 ou le 27 mars. Ils ont fait l'objet d'une discussion et décision lors de l'examen des crédits du ministère approprié, car le crédit actuel comporte un remboursement à même les crédits de divers ministères.

(Le crédit est adopté.)

126. Service téléphonique des ministères à Ottawa, \$1,121,000.

**M. Monteith:** Je pose une question, car je crois que ce crédit a trait à l'ensemble des traitements et salaires des employés du standard téléphonique du gouvernement. Est-ce exact?

**L'hon. M. Harris:** Oui, mais le crédit comporte aussi le traitement des employés chargés d'administrer ce service.

**M. Monteith:** Quel personnel? En d'autres termes, nous avons un crédit qui a trait au coût du service téléphonique à Ottawa, mais en plus de cela chaque ministère a un compte relatif au téléphone et aux télégrammes. Ces dépenses imputées à chaque ministère ont-elles seulement trait aux appels interurbains, sinon comment se répartissent-elles?

**L'hon. M. Harris:** Il s'agit du standard à Ottawa, monsieur le président; les appels téléphoniques à l'extérieur d'Ottawa sont acquittés par les ministères.

**M. Monteith:** Le standard d'Ottawa dessert-il tous les ministères?

**L'hon. M. Harris:** A Ottawa.

**M. Monteith:** Quelles autres dépenses peuvent être incluses dans le crédit "autres frais du service téléphonique, \$1,151,440"?

**L'hon. M. Harris:** Ce chiffre de \$1,151,000 a trait au compte de la Société de téléphone Bell pour les services qu'elle nous rend à Ottawa.

(Le crédit est adopté.)

128. Provision pour les dépenses de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, \$225,500.

**M. Monteith:** Ce crédit a trait aux dépenses de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Les crédits de 1955-1956 renfermaient à ce sujet un poste de \$300,000; cette année, il est de \$225,500. Le ministre pourrait-il nous dire brièvement quand nous pouvons compter recevoir le rapport de cette Commission royale et pendant combien de temps encore elle poursuivra probablement son activité et ainsi de suite?

**L'hon. M. Harris:** Sauf erreur, le président de la Commission est à Ottawa en ce moment. Je crois que la Commission a terminé ses séances publiques et qu'elle songe maintenant à son rapport. Je ne sais combien il lui faudra de temps pour le préparer, mais je crois qu'il sera prêt d'ici trois ou quatre mois.

(Le crédit est adopté.)

129. Provision pour les dépenses de la Commission royale d'enquête sur la télévision et la radiodiffusion, y compris le paiement, nonobstant la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'allocations, que peut autoriser le Conseil du Trésor, à ses fonctionnaires, commis ou agents permanents du Service public pour services rendus par eux à la Commission, \$150,000.

**M. Monteith:** Puis-je poser la même question au sujet de ce crédit-ci qui intéresse les dépenses de la Commission royale d'enquête sur la télévision et la radiodiffusion?